

Motion du 27 juin 2022 de Mmes et MM. Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Pascal Holenweg, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, Florence Kraft-Babel, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Vincent Schaller et Amar Madani: «Pour des buvettes près des aires de jeux».

(amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et par le plénum et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2024 dans le rapport M-1713 A/B)

MOTION

Considérant:

- le manque de buvettes proches d'un certain nombre d'aires de jeux et pataugeoires de la Ville de Genève à haute fréquentation des familles, telles que dans les parcs La Grange, Geisendorf, Hentsch et de Saint-Jean;
- l'importance des aires de jeux dans le développement psychomoteur et des compétences sociales des enfants;
- que la surveillance des aires de jeux et des pataugeoires est sous la responsabilité des personnes accompagnant les enfants et qu'il est primordial que cette surveillance soit optimale pour assurer la sécurité des enfants (accidents, disparition, etc.);
- le besoin de s'hydrater fréquemment durant la saison chaude, d'autant plus en période de canicule, et de se réchauffer durant la saison froide;
- le bon accueil des buvettes mobiles tant à la plage des Eaux-Vives avant l'ouverture du café-restaurant de la plage des Eaux-Vives qu'à côté de la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la faisabilité, en termes de lieux, de périodes d'ouverture en concertation avec les parties prenantes, d'installer des buvettes temporaires diurnes mobiles au plus proche des aires de jeux non festives afin de répondre au mieux aux besoins des familles qui les fréquentent;
- à s'assurer que les gérant-e-s des buvettes proposeront des boissons sans alcool, des choix de bières et de vins reflétant la grande diversité du terroir genevois, de la vaisselle réutilisable, et qu'ils seront associés aux mesures «zéro déchet» mises en place par la Ville de Genève;
- indépendamment de la possibilité d'installer une buvette mobile temporaire, à mettre en place des fontaines accessibles aux familles, au plus proche des aires de jeux;
- encourager le bon fonctionnement des buvettes associatives existantes proches des aires de jeux par le biais de subventions adéquates.